



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°466 DU 16 AU 23 MARS 2025

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente une situation alarmante des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi. On dénombre 6 personnes tuées, dont 1 retrouvée morte, dont 2 personnes tuées par des policiers et des Imbonerakure, 5 victimes de VBG et 3 personnes torturées.

Les droits civils et politiques, les droits socio-économiques et culturels, ainsi que les droits caté-

goriels sont également pris en compte dans ce bulletin. Le contexte politique, économique, judiciaire sécuritaire et humanitaire est également rapporté.

Des Imbonerakure, des policiers, des militaires et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DROITS CATEGORIELS

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

CONTENU

<i>I. CONTEXTE</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. CONTEXTE GOUVERNANCE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3. CONTEXTE JUDICAIRE</i>	<i>6</i>
<i>I.4. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE</i>	<i>7</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>8</i>
<i>II.1. DROIT A LA VIE</i>	<i>8</i>
<i>II.1.1. Des homicides volontaires.....</i>	<i>8</i>
<i>II.1.1.1. Des personnes tuées par agents étatiques ou par la milice Imbonerakure.....</i>	<i>8</i>
<i>II.1.1.2. Des personnes tuées suite au règlement de compte.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.2. Des corps sans vie retrouvés</i>	<i>10</i>
<i>II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</i>	<i>10</i>
<i>II. 2.1. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</i>	<i>10</i>
<i>II.2.2. Viols</i>	<i>11</i>
<i>III. DROITS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS.....</i>	<i>12</i>
<i>III.1. PARTICIPATION LIBRE A LA VIE POLITIQUE.....</i>	<i>12</i>
<i>III.2. DROIT A LA REMUNERATION.....</i>	<i>12</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>13</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Force pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>École Fondamentale</i>
HCR	: <i>Haut -Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>
IST	: <i>Infections sexuellement transmissibles</i>
OPJ	: <i>Officier de police judiciaire</i>
OTB	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
RDC	: <i>République démocratique du Congo</i>
REGIDESO	: <i>Régie de Distribution d'Eau et d'Electricité</i>

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Réunion tendue du Ministre Martin Ninteretse dans la commune et la province de Makamba

Le 21 mars 2025, Martin Ninteretse, ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, a organisé une réunion à l'hôtel Nonara Park, au centre de la province de Makamba, sous de strictes conditions. Les responsables arrivés en retard ont été refoulés, y compris des membres de la police, de l'armée et l'administratrice de Makamba, Zuena Irakiza. Des témoins ont rapporté que cette interdiction a été accentuée par une autre restriction : les médias n'ont pas été autorisés à couvrir la réunion, ce qui a limité la transparence sur les sujets abordés.

Plusieurs responsables ont invoqué le manque de carburant pour justifier leur retard, un problème qui entrave les déplacements et ralentit la gestion provinciale. Même la gouverneure de Makamba, Tantine Ncutinamagara, a dû utiliser son véhicule personnel pour se rendre à la réunion. En raison de la faible participation des cadres, le ministre a finalement permis à certains retardataires d'entrer, notamment Zuena Irakiza, qui est revenue au moment où les questions relatives à sa commune étaient à l'ordre du jour. Ce contexte marqué par des restrictions d'accès, un manque de transparence et des difficultés logistiques soulève des interrogations quant à la gestion de la province et à l'efficacité des décisions prises.

Réunion du parti CNL en commune et province Ruyigi

Le 16 novembre 2025, le parti CNL a organisé une réunion cruciale à Ruyigi, sous la houlette de son

I.2. CONTEXTE GOUVERNANCE

Accusations contre l'administrateur de la commune Muruta, province de Kayanza

Le 12 mars 2025, des tracts dénonçant les actes répréhensibles de l'administrateur communal Muruta Audace Hacimana ont été découverts au matin sur plusieurs collines de la commune, notamment Yanza, Myugariro, Muruta, et Remera. Ces tracts ont également été abandonnés devant le bureau communal de Muruta et les locaux du bureau provincial de

président national, Nestor Girukwishaka. Cette rencontre a marqué l'inauguration officielle du bureau du parti dans la commune, un événement majeur pour le CNL. Selon le représentant du parti, l'avenir s'annonce radieux pour le CNL, qui semble à être en pleine restructuration interne et à se préparer aux échéances électorales de 2025. Cette réunion a probablement permis de renforcer la présence du parti dans la région et de mobiliser les militants en vue des prochaines élections.

Mobilisation des femmes pour les prochaines élections en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 17 mars 2025, une réunion de la Ligue des femmes « Abakenyererugamba » du parti CNDD-FDD a été tenue à Butaganzwa, province de Ruyigi, sous la direction de Valérie Seshahu, la représentante provinciale de cette ligue à Buhumuza.

Dans son intervention, elle a souligné que le but principal de cette réunion était d'établir des contacts, étant originaire de Cankuzo, et étant donné le nouveau découpage administratif, la commune de Butaganzwa fait désormais partie de la province de Cankuzo. De plus, cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'un calendrier plus large de réunions organisées dans toutes les communes de la nouvelle province de Buhumuza, visant à mobiliser les femmes en vue des élections à venir.

Il est crucial de tirer parti de la forte présence féminine pour aider le parti à remporter les élections. Elle a aussi exhorté les femmes à voter et à se porter candidates à divers niveaux.

Kayanza. Cet administrateur communal est critiqué pour une multitude d'infractions, notamment :

- ◇ Le vol du moteur de l'ancien véhicule de la commune.
- ◇ Des fraudes dans la collecte des taxes et impôts via des reçus falsifiés.
- ◇ De la corruption, ayant détourné une somme

de 8 000 000 fbu octroyée par l'OTB et un entrepreneur du nom de Teti pour la réhabilitation de la route Kagomogomo, ainsi qu'un commerçant connu sous le nom de Gudire qui a versé 500 000 fbu pour mettre en place un moulin sur un terrain d'État à la colline de Rwegura, ainsi que des extracteurs miniers ayant fourni de l'argent pour l'extraction illégale de l'or dans les zones de Ruvubu, Gihorwe, Rushishima, Buziraguhindwa, Mpfunda, Remera et Karunyinya.

- ◇ Dans les collines de Kaserege et Kibakwe, les habitants sont contraints de vendre leurs cerises de café à une usine de dépulpage dont le propriétaire a donné de l'argent à l'administrateur communal.
- ◇ La détention arbitraire des citoyens, ceux qui réussissent à lui remettre de l'argent étant relâchés.
- ◇ Le refus d'effectuer des visites dans les collines pour entendre les plaintes de la population.
- ◇ La torture des citoyens, y compris des cas où les policiers chargés de sa protection les ont frappés en plein rassemblement : par exemples, Manirumva et Adelin Nyabenda ont été violentés, Adelin nécessitant même une hospitalisation au centre de santé de Remera à cause de ses blessures.
- ◇ La discrimination ethnique.
- ◇ Le vol de tôles fournies par l'entrepreneur Ndoricimpa Anicet aux habitants de Campazi, où il a établi une usine de thé.

À l'issue de ces tracts, la communauté appelle les autorités compétentes à destituer immédiatement l'administrateur communal Muruta avant de se tourner vers le président de la République pour solliciter cette mesure.

Mauvaise distribution de l'engrais chimiques en commune Giharo, province Rutana

Une information transmise à la Ligue Iteka le 17

mars 2025 révèle qu'au 14 mars 2025, dans la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, entre 8 heures et 17 heures 30 minutes, une foule se tenait en file pour récupérer les engrais chimiques pour lesquels elle avait réglé. D'après des sources sur place, le chef de zone, connu sous le nom de Kibezi, a dérangé les files d'attente en ordonnant aux gens de se regrouper selon leurs collines et sous-collines d'origine. Ceux qui ont obéi se sont conformés, mais il s'agissait en fait d'une ruse. Des commerçants, tels que Client Irakaza et Bisusu, au lieu de faire la queue selon l'origine, ont pénétré directement dans les réserves d'engrais et y ont passé plus de 2 heures à donner des pots-de-vin aux chefs de zones, au responsable du stock nommé Omer, ainsi qu'aux policiers en charge de la sécurité ce jour-là pour obtenir de l'engrais chimique, qui serait vendu à 5 000 fbu le kilogramme d'Urée. À noter qu'un sac de 25 kilogrammes coûte 33 000 Fbu.

Les policiers responsables de la sécurité fermaient la porte et ne laissaient qu'un seul agent à l'entrée afin d'empêcher toute personne d'entrer dans le stock.

Selon les mêmes sources, lorsque le moment de distribuer l'engrais arrivait, les chefs de colline devaient présenter les listes des bénéficiaires, mais ce qui était surprenant, c'est que ces autorités faisaient sortir leurs propres engrais chimiques et, à leur retour, déléguaient d'autres représentants comme substituts à leurs places. Ces substituts étaient des commerçants souhaitant représenter la sous-colline.

Par exemple, la colline Buhogo était représentée par le commerçant Mbonimpa. Le responsable du stock, Omer, a simplement informé la population qu'il avait reçu peu d'engrais chimiques, insuffisants pour tout le monde. À 17 heures 30 minutes, plus de 80 % des personnes n'avaient pas encore reçu l'engrais.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Les Imbonerakure, présumés auteurs de justice populaire, refusent de se présenter devant la police à Rumonge

Les individus impliqués dans les récents cas de justice populaire¹, tous affiliés au parti CNDD-FDD, bénéficient du soutien du parti au pouvoir ainsi que de la protection des autorités administratives et policières. Cela fait maintenant deux semaines que le suspect, accusé d'avoir amputé le bras droit d'un présumé voleur sur la colline Rukinga, dans la commune et province de Rumonge, n'a pas été arrêté. Pourtant, peu après l'incident, la victime a pu identifier celui qui l'avait attaquée.

L'administrateur de la commune, Augustin Minani, et le commissaire de la police judiciaire dans la province de Rumonge avaient promis qu'ils le traduiraient en justice afin qu'il réponde de ses actes. D'après certains résidents de cette colline, le suspect serait un jeune membre des Imbonerakure de Rukinga, mais son nom n'a pas été divulgué. Cependant, les mêmes sources affirment que ce jeune aurait agi sous les ordres de Jérôme Nzobambona, représentant des jeunes Imbonerakure dans la province de Rumonge, qui est également directeur de l'école fondamentale de Rukinga II. Ce dernier supervise également les formations paramilitaires de la colline ainsi que les patrouilles nocturnes. La victime avait été arrêtée dans le quartier swahili avant d'être amenée dans un champ de manioc sur la colline de Rukinga, où son corps agonisant a été retrouvé, sans son bras. Il était soupçonné d'être un

voleur, mais la police n'a jamais présenté d'objets volés ou procédé à la saisie de biens liés à ce présumé voleur.

Selon les mêmes sources, le responsable des jeunes Imbonerakure a été convoqué par la police pour être interrogé au sujet de ce dossier, mais il a décliné de se présenter. Il a déclaré qu'il ne se rendrait pas et a ajouté qu'à l'avenir, ils ne se contenteraient pas de les amputer mais envisageraient également de décapiter les personnes concernées. Le commissaire provincial de la police judiciaire a précisé que le présumé coupable n'avait pas encore été retrouvé. Les autorités policières semblent avancer l'hypothèse qu'il se serait échappé alors qu'il se trouve toujours sur place sans crainte, bénéficiant de l'appui des dirigeants du parti au pouvoir.

Certains résidents nous ont informés que l'instruction de décapiter les présumés voleurs a été émise par des dirigeants du parti au plus haut niveau sans des précisions sur la responsabilité. Cela explique pourquoi le chef des jeunes Imbonerakure dans la province de Rumonge, soupçonné d'avoir orchestré les deux incidents de justice populaire sur la colline Rukinga lors des trois semaines de mars, a refusé de se présenter devant la police. Cela justifie également pourquoi les présumés responsables des deux actes ne sont pas appréhendés. Pour rappel, la victime est un homme nommé Désiré Ndikuriyo, âgé de 36 ans et originaire de la province de Gitega. Il est actuellement soigné à l'hôpital de Rumonge, après avoir été agressé et amputé du bras droit.

1.4. CONTEXTE SECURITAIRE

Le contexte sécuritaire a été caractérisé au cours de la période de ce rapport par des faits saillants suivants :

Vingt personnes mordues par des chiens errants dans la province Kayanza

Une information reçue par la Ligue Iteka le 17 mars 2025 révèle que depuis le 16 février 2025, la commune de Gahombo est confrontée à une recrudescence de morsures par des chiens errants, avec 19 victimes recensées. Un cas supplémentaire a également été signalé dans la commune de Gatara, située

dans la province de Kayanza. Cette situation est particulièrement préoccupante compte tenu de la pénurie de vaccins contre la rage dans le district sanitaire de Gahombo.

En effet, la rage est une maladie mortelle si elle n'est pas traitée rapidement¹. Les victimes ne peuvent donc pas bénéficier d'un traitement adéquat, ce qui augmente le risque de développement de la rage. Cette situation crée une inquiétude parmi les habitants, qui vivent désormais dans la peur des attaques de chiens errants.

¹Voir <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-464.pdf> et <https://ligue-iteka.bi/bulletin-hebdomadaire-iteka-nijambo-n465/>

Les responsables de la santé soulignent qu'il est essentiel que les autorités compétentes assurent une disponibilité immédiate des vaccins et qu'elles incitent la population à faire preuve de vigilance. Il est également recommandé d'intensifier la chasse aux chiens errants pour réduire le risque de nouvelles morsures.

Démonstration de force dans la commune Ntega, province de Kirundo

Le 23 mars 2025, sur la colline de Mugendo, dans la zone de Gihosha de la commune Ntega, les Im-

I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE

Des réfugiés congolais qui refusent d'être transféré vers le site de Musenyi en province Rutana et sont menacés d'être renvoyés en RDC

Une crise humanitaire significative se dessine à Rugombo, dans la province de Cibitoke, où près de 40 000 réfugiés congolais s'opposent fermement à leur transfert vers le site de Musenyi, situé dans la commune de Giharo, province de Rutana. Les conditions sanitaires dégradées et le manque de nourriture, véritables sources de désespoir, renforcent cette opposition, plaçant le HCR et les autorités burundaises face à un dilemme humanitaire et sécuritaire d'une complexité inédite.

Depuis le 21 mars, une tension perceptible s'installe au sein du site de Rugombo, où des milliers de Congolais, ayant échappé aux violences dévastatrices dans le Nord et le Sud-Kivu en RDC, expriment leur refus catégorique d'être déplacés vers le site de Musenyi. Ces réfugiés dénoncent avec force les conditions d'accueil précaires qui les attendent à Giharo, notamment l'insuffisance des infrastructures sanitaires et le manque d'hygiène, qu'ils perçoivent comme une menace pour leur santé ainsi que leur dignité. *"Nous avons fui la guerre, mais nous ne souhaitons pas être envoyés dans un endroit où nos conditions de vie seront encore plus difficiles"*, témoigne un réfugié sous couvert d'anonymat, décrivant le sentiment partagé par l'ensemble de la communauté.

Cependant, le HCR, à travers son point focal à Cibitoke, Felix Ndama, souligne l'importance cruciale de ce transfert pour des raisons de sécurité, insistant sur le fait que le camp de Musenyi a été établi en accord avec le gouvernement burundais pour mieux

bonerakure de cette zone ont réalisé une démonstration de force. D'après des témoins, Ahishakiye Abel, leader des Imbonerakure en province de Bütanyerera, était présent avec un Motorola, tout comme Tite Habimana, responsable du parti CNDD-FDD dans la commune de Bugabira. Il a été rapporté qu'ils exécutaient des exercices tout en chantant des slogans affirmant leur puissance et qu'aucun autre parti ne pouvait rivaliser avec eux. Tous les membres des Imbonerakure arboraient des T-shirts du parti CNDD-FDD.

gérer l'afflux croissant de réfugiés congolais. "Il est essentiel d'assurer la sécurité de ces réfugiés dans un cadre structuré", précise-t-il, tout en indiquant que le HCR n'imposera pas le départ aux personnes de Rugombo, respectant ainsi leur droit de choisir leur lieu de résidence.

En plus des conditions de vie difficiles, les réfugiés rapportent également une grave pénurie alimentaire, les plaçant dans une vulnérabilité extrême. De nombreux réfugiés, ayant pris en location des logements près du site de Rugombo, craignent l'expulsion en raison de leur incapacité à régler leur loyer, ce qui renforce leur insécurité et leur désespoir. Face à cette situation humanitaire alarmante, le Gouverneur de la province de Cibitoke, Carême Bizoza, adopte une position stricte, avertissant que tous les réfugiés qui refusent de se déplacer vers le site de Musenyi seront renvoyés en République Démocratique du Congo. Une déclaration qui pourrait intensifier les tensions et représenter un défi humanitaire majeur pour les organisations responsables de la protection des réfugiés, lesquelles devront intensifier leurs efforts pour trouver une solution qui respecte les droits et les besoins de cette population vulnérable. Il convient de noter que depuis le vendredi 21 mars 2025, toutes les activités sont interrompues, à l'exception d'une clinique mobile de santé qui s'occupe uniquement des urgences médicales, soulignant ainsi la gravité de la situation.

Cinq morts suite à la pandémie de choléra en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 mars 2025 indique la situation sanitaire au stade de Rugombo, refuge pour un nombre

considérable de réfugiés congolais, se détériore à une vitesse alarmante. L'épidémie de choléra a déjà emporté cinq enfants en moins de quatorze jours, et les autorités locales expriment leur vive inquiétude quant à l'ampleur de cette crise, qui touche de manière disproportionnée les plus jeunes. Selon les informations recueillies sur le terrain, l'absence d'eau potable et les conditions de vie insalubres, propices à la prolifération bactérienne, sont les principaux vecteurs de cette maladie, directement liée à des pratiques d'hygiène déficientes. Les réfugiés, entassés dans des conditions de promiscuité extrême, se retrouvent piégés dans un environnement hautement favorable à la contamination.

Malgré les efforts déployés par les autorités sanitaires, les risques de propagation du choléra demeurent élevés, avec une cinquantaine de cas confirmés, touchant principalement les enfants. Les habitants du site d'accueil, dans un état de désespoir croissant, ont lancé un appel à l'aide, implorant la REGIDESO, de fournir de l'eau potable en quantité suffisante. Les récentes pluies, venues aggraver des infrastructures déjà précaires, ont encore intensifié la crise, favorisant la multiplication des cas de cho-

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

II.1.1. Des homicides volontaires

II.1.1.1. Des personnes tuées par agents étatiques ou par la milice Imbonerakure

Une femme tuée par une policière en commune et province Muyinga

En date du 21 mars 2025, sur la colline Kinyota, dans la zone, la commune et la province de Muyinga, Kawera Eugénie, âgée de 40 ans, résidente de cette colline, a été abattue par plusieurs balles tirées d'un fusil par une policière nommée Adidja, appartenant au commissariat de Muyinga. D'après des témoins locaux, les deux femmes étaient voisines et prenaient régulièrement de la bière ensemble.

Les échanges qu'elles avaient concernant leurs vêtements n'ont pas été du goût de la policière, qui s'est alors précipitée chez elle pour récupérer son arme avant de se rendre chez Eugénie pour lui tirer plusieurs balles. Par la suite, Adidja s'est présentée à la police où elle est détenue depuis le 21 mars 2025. La population de la commune de Muyinga exige la tenue immédiate d'un procès en flagrance pour dissuader ce genre de comportement.

léra.

Contacté pour obtenir des informations officielles, le médecin provincial a confirmé la mise en œuvre de mesures préventives, telles que la pulvérisation de produits désinfectants sur le site des réfugiés. Toutefois, il n'a ni confirmé ni infirmé le nombre exact de cas déclarés. Le professionnel de santé a insisté sur l'impératif d'une intervention humanitaire rapide, axée notamment sur l'approvisionnement en eau potable, afin d'endiguer la propagation de la maladie.

L'afflux continu de réfugiés à Rugombo exerce une pression supplémentaire sur un site déjà surpeuplé et sous-équipé. L'urgence d'une aide humanitaire, visant à améliorer les conditions sanitaires et à fournir de l'eau potable, n'a jamais été aussi criante. Cette crise sanitaire souligne avec force la nécessité de renforcer les infrastructures et les mesures de prévention dans les camps de réfugiés, afin de protéger la vie de milliers de personnes vulnérables, en particulier les enfants, confrontés à des conditions de vie précaires.

Une personne tuée par des policiers et des Imbonerakure en commune Butihinda, province Muyinga

En date du 16 mars 2025, sur la colline Wingoma, dans la zone de Butarugera, commune de Butihinda, province de Muyinga, Pierre Claver Manirakiza, âgé de 33 ans, électricien originaire de la colline Kabuye-Shororo, commune de Vumbi, province de Kirundo, a été tué par des policiers en collaboration avec les Imbonerakure. D'après des témoins oculaires, Claver s'était rendu à Butihinda dans la province de Muyinga où il avait accepté un travail temporaire.

Les Imbonerakure l'ont trouvé alors qu'il se désaltérait et ont commencé à l'accuser de vol. Ils se sont mis à le frapper, affirmant qu'il avait dérobé du matériel de la REGIDESO durant son emploi précédent. La communauté a tenté d'intervenir, mais les Imbonerakure ont remis la victime aux policiers de

la zone Butarugera, commune de Butihinda. Le 16 mars 2025, ces policiers ont de nouveau agressé la victime, l'accusant de tenter de fuir.

Après quelques heures, il a succombé à ces actes de torture dans le même cachot. Ces policiers ont contacté l'administrateur de la commune de Butihinda,

1.1.1.2. Des personnes tuées suite au règlement de compte

Une personne tuée dans la commune de Bukinanyana, province de Cibitoke

Le 21 mars 2025, un conflit familial tragique a surgi sur la colline de Nyarubugu, province de Cibitoke, durant la cérémonie de deuil du chef de famille. Léopold Nsaguye, affilié au parti CNDD-FDD, a mortellement blessé son jeune frère, Serges Minani, âgé d'une trentaine d'années, entraînant une forte indignation et des demandes de justice parmi la population.

La soirée de commémoration du défunt a rapidement tourné au drame aux environs de 20 heures, dans la zone de Ndora, commune de Bukinanyana. Léopold Nsaguye, l'aîné, a porté un coup de couteau mortel au cœur de son frère cadet, Serges Minani, suite à un désaccord sur la possession d'une cruche de bière locale. La victime a succombé immédiatement. Des témoins rapportent que Serges Minani souhaitait garder le reste de la bière pour plus tard, ce qui a provoqué la colère de son frère aîné. Le geste tragique de Léopold n'a pas étonné certains habitants, qui le décrivent comme quelqu'un de violent.

Christian Nkurikiye, l'administrateur de la commune de Bukinanyana, a confirmé le décès de la victime et a indiqué que des enquêtes sont en cours, avec l'agresseur en détention. La communauté locale, profondément affligée, réclame des sanctions sévères à l'encontre du meurtrier, craignant qu'il n'échappe à la justice. En attendant les conclusions de l'enquête, les autorités locales demandent à la population de rester calme et patiente.

Gilbert Ndikumasabo, qui a fait envoyer un véhicule pour transporter le corps au CDS Butihinda, mais le personnel de ce CDS a refusé de recevoir le corps faute de place dans la morgue. Le véhicule a donc ramené le corps à la morgue de l'hôpital de la province de Muyinga.

Une personne tuée en commune Marangara, province Ngozi

En date du 19 mars 2025, sur la colline Masama, zone Giheta, commune Marangara, province de Ngozi, Claudine Iradukunda, âgée de 5 ans, fille d'Antoine Cishahayo et de Florence Minani, a été tuée à coups de machette par Denis Nsanzamahoro, voisin de la famille de la victime. Selon des témoins oculaires, le présumé auteur de ce crime, Nsanzamahoro partageait un verre avec le père de la fille, Antoine Cishahayo, avant de se disputer au sujet d'une somme de 500F. Après leur séparation, Nsanzamahoro est allé récupérer une machette à son domicile et est allé chez son voisin pour infliger des coups de machettes à la victime. Selon les mêmes témoins, La police est intervenue en tirant en l'air alors que la population armée de gourdin et des lances voulait se faire justice. Le présumé auteur du crime a été détenu en premier lieu à la zone Cindonyi puis transféré au cachot du commissariat communal de la police à Marangara en attendant la suite du dossier.

Une femme tuée en commune et province Ngozi

En date du 20 mars 2025, sur la colline Busoro, commune et province de Ngozi, Audeline Bucumi, âgée de 28 ans a été tuée par Roger Nzeyimana, ancien époux de la victime, accompagné par des gens non identifiés. Les témoins de la localité disent que ses bourreaux l'ont attaquée au moment où elle rentrait à son domicile. La victime vivait chez ses parents depuis plus de deux mois qu'elle avait divorcé. Roger Nzeyimana avait passé la soirée en prenant des boissons très alcoolisées. Le présumé auteur du meurtre a été arrêté par la police judiciaire de Ngozi pour des raisons d'enquête.

II.1.2. Des corps sans vie retrouvés

Un corps sans vie retrouvé en commune Butezi, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2025 indique qu'en date du 16 mars 2025, sur la sous-colline de Gisenyi, colline Muyange, commune Butezi, province Ruyigi, le corps sans vie de Jovithe, homme, âgé de 72 ans, a

II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II. 2.1. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Une personne battue en commune Buhiga, province Karuzi

Le 20 mars 2025, aux environs de 19 heures, sur la colline Gitanga, dans la zone et commune de Buhiga, Iradukunda David, un homme de 33 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été agressé par des Imbonerakure dirigés par une personne nommée Djuma, âgé de 35 ans, en compagnie du chef de la colline, Lionel.

Des témoins présents ont rapporté qu'un vélo, volé la veille sur cette colline, a été retrouvé dans la rue près de la demeure de David, et ces Imbonerakure l'ont accusé d'être l'auteur de ce vol manqué. Pendant qu'ils le frappaient, David s'est défendu et a mordu au nez l'un des Imbonerakure, connu sous le nom de Dondori, âgé de 27 ans. Les témoins affirment que David a été amené au cachot de la police dans la zone Buhiga, où il a passé la nuit, avant d'être libéré vers 15 heures après avoir payé les frais médicaux qu'il devait à l'hôpital de Buhiga, où il avait également passé la nuit.

Le présumé voleur a déclaré devant l'OPJ que les Imbonerakure avaient brisé la porte de sa maison après l'avoir battu et l'avaient forcé à sortir. David a ajouté que Djuma lui avait volé 300 000 Fbu qu'il avait empruntés pour la récolte du maïs et le sarclage des haricots, tandis que le chef de la colline lui en avait pris 60 000 Fbu qu'il avait dans sa poche, bien que ce dernier ait affirmé n'en avoir pris que 25 000 Fbu.

Deux frères torturés par des Imbonerakure en commune Butezi, province Ruyigi

Dans la nuit du 18 mars 2025, vers 22 heures, sur la colline et zone Mubira, commune Butezi, province

été retrouvé dans son champ à environs 50 mètres de son domicile où il était en train de semer les haricots. Selon des sources sur place, Jovithe, a été tué par des gens non encore connus à l'aide des machettes. La sorcellerie serait liée à cet assassinat. Son fils et sa femme ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Butezi.

Ruyigi, Berchmans, commerçant et Révérien, deux frères, tous membres actifs du parti CNL, lorsqu'ils rentraient, ont été battus et blessés par des Imbonerakure qui étaient en patrouille. Selon des sources sur place, Jean Berchmans est un commerçant disposant d'un kiosque au centre de négoce de Mubira. Ces deux personnes ont été battues à l'aide des bâtons après avoir payé une amende de 30.000 fbu. Ils ont été accusés d'avoir dépassé l'heure de rentrer car dans cette commune, les Imbonerakure ont fixé l'heure de rentrer à 21 heures et leur patrouille commence à 22 heures. Les deux victimes sont hospitalisées à l'hôpital de Butezi. En plus des coups et blessures, Révérien connaît actuellement un trouble psychologique suite à cette situation. Parmi ces Imbonerakure, il y avait Gilbert, Alexis, Dieudonné, Pascal et un autre connu sous le sobriquet de Mweranda et ce dernier était chef de file.

Selon les mêmes sources, Gilbert et Mweranda ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Butezi tandis que les trois autres ont pu échapper à la police.

Notons que cette mesure des Imbonerakure de fixer les heures de rentrer comme les heures de couvre-feu est une façon déguisée de voler les gens car celui qui dépasse cette heure est infligée d'une amende sans quittance, ce que la population qualifie de vol organisé par le parti au pouvoir. Selon les mêmes sources, l'administration reste muette face à cette situation. Certains habitants disent qu'ils ne comprennent pas comment les jeunes Imbonerakure peuvent se substituer aux corps de défenses et de sécurité dans un pays ayant la police et l'armée payées par l'Etat.

II.2.2. Viols

Un enfant violé en commune Kanyosha, province Bujumbura

En date du 14 février 2025, Gilbert Nahimana, résidant sur la colline de Kavumu, commune de Kanyosha, province de Bujumbura, a enlevé une jeune fille de 14 ans et l'a emmenée à Rumonge, quartier de Kanyenkoko. La victime, répondant au nom de Chadia Kezakimana, est élève en 6^{ème} année à l'ECOFO de Kavumu. L'auteur présumé, enseignant à l'ECOFO Stella Matutina et membre influent du parti CNDD-FDD, a convaincu l'enfant de l'accompagner à Rumonge sans en informer ses parents. Ils ont passé trois jours dans un hôtel de Rumonge. Face aux insistances de l'enfant qui souhaitait rentrer chez elle, ils sont revenus. Une fois à la maison, Chadia a relaté les faits à ses parents et Gilbert Nahimana a été arrêté et détenu au cachot provincial de Kabezi.

Un enfant violé en commune Mukike, province Bujumbura

En date du 14 mars 2025, vers 10 heures, Gervais Nitunga, agent de l'OTB Jenda, a violé L. A, âgée de 12 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFO Jenda, sur la colline Jenda, commune urbaine de Mukike, province Bujumbura.

L'auteur présumé a invité la victime à le rejoindre à son domicile, où il a commis l'agression. Après les faits, il a pris la fuite.

Un enfant violé en commune Ntakangwa, Bujumbura- mairie

En date du 6 mars 2025, sur la colline de Maramvya, commune de Ntakangwa, province Bujumbura, deux hommes, Claude et Étienne, ont demandé à A. M, âgée de 8 ans, d'aller leur acheter des beignets à la boutique. À son retour, l'enfant a été victime de violences sexuelles de la part de ces deux hommes.

Après avoir informé ses parents du viol, les deux hommes ont été arrêtés et condamnés. Ils sont actuellement incarcérés à la prison de Kabezi. L'enfant a été conduite à l'hôpital et reçoit actuellement des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Rango, province Kayanza

En date du 15 mars 2025, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Nice Yandokoye âgé de 3ans a été violée par Leonidas Mbuzehose, un homme cultivateur, veuf et âgé de 62 ans. Selon les parents de la victime, Buzoya Désiré et Mpawenayo Fidès étaient allés travailler dans les champs, de retour vers 18 heures, ils ont trouvé leur enfant Nice entrain de pleurer en disant que le vieux voisin "Mutama" Mbuzehose Léonidas a introduit quelque chose dans son organe génital. Le lendemain, sa mère a conduit son enfant à l'Hôpital de Mutaho en province de Gitega où le docteur a confirmé le viol et ils ont protégé l'enfant contre les IST. La mère a amené le résultat à l'OPJ de la commune Rango, et celui-ci a arrêté le présumé auteur. Actuellement, le présumé auteur est emprisonné au cachot de la commune Rango.

Une fillette violée en commune Mutaho, province Gitega

En date du 11 mars 2025, vers 13 heures, sur la colline Kivoga, commune Mutaho et province Gitega, Nishimwe Anny Brienne âgée de 4 ans a été violée par Ndayikengurukiye Côme, âgée de 40 ans qui se dit "Ntibakorako" (Membre du CNDD-FDD, intouchable) dans la Commune Mutaho. Selon les parents de la victime, au moment où l'enfant venait de sa grand-mère se trouvant à 100m, cet auteur lui a demandé de partir ensemble en bas de la montagne (ku mucamo) pour ramasser les débris de maïs (ibigoriori). Arrivés sur le lieu, il l'a violée et l'a intimidée en lui disant que si elle crie, il va la décapiter immédiatement. Selon les mêmes parents, après l'acte, il l'a laissée partir en lui disant encore que si elle raconte ce qu'il lui est arrivé, elle sera tuée un jour.

Arrivée à la maison, sa mère a remarqué que l'enfant avait du mal à marcher et du sang coulait sur ses jambes, elle a demandé à l'enfant ce qui s'est passé et la victime a fini par tout raconter en précisant même le nom de l'auteur. Immédiatement ses parents et l'agent de santé communautaire ont alerté la police puis transporté l'enfant à l'hôpital Mutaho.

L'auteur a essayé de prendre fuite mais il a été appréhendé le lendemain matin. Il a été détenu au cachot de la police Mutaho en attendant qu'il soit transféré à la prison centrale. L'expertise médicale a confirmé que l'enfant a été blessée au niveau de son

organe génital. L'OPJ Juliette et tous les voisins ne comprennent pas comment cet auteur a été libéré de la prison centrale alors qu'il avait été condamné pour la même infraction et maintenant c'est pour la 3^{ème} fois qu'il commet le même acte ignoble.

III. DROITS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS

III.1. PARTICIPATION LIBRE A LA VIE POLITIQUE

Contribution obligatoire pour les élections à venir, dans la commune de Nyabitsinda, province de Ruyigi

Le 19 mars 2025, une réunion du parti CNDD-FDD s'est tenue dans la commune de Nyabitsinda, province de Ruyigi, sous la présidence du représentant provincial de ce parti dans la province de Buhumuzi, Gérard Barutwanayo. D'après des sources locales, le but de cette rencontre était de rassembler les membres fonctionnaires de l'État de ce parti ainsi que leurs sympathisants pour contribuer une somme équivalente à leur salaire mensuel.

Cette contribution est destinée à soutenir la campagne électorale pour les prochaines élections. Les membres de ce parti expriment leur mécontentement, considérant qu'il s'agit d'une imposition, surtout en raison du coût de la vie élevé auquel font face les fonctionnaires. Une réunion similaire a eu lieu dans la commune de Kinyinya le lendemain, le 20 mars 2025, abordant le même sujet. Ils auraient dû être sollicités pour donner la moitié de leur salaire au lieu de la totalité, car en plus de cette contribution, ils doivent subvenir aux besoins de leurs familles.

III.2. DROIT A LA REMUNERATION

Grève des employés du chantier du stade Nkurunziza Peace Park Stadium

Le 17 mars 2025, au matin, les ouvriers du chantier du Nkurunziza Peace Park Stadium à Makamba ont lancé une grève pour protester contre le non-paiement de leurs salaires depuis deux mois. D'après les témoins, lors de cette action, ils ont bloqué l'ingénieur Célestin Nibasumba, en charge de la supervision des travaux, en immobilisant son véhicule à l'aide de pierres. Des anciens employés licenciés ont rejoint le mouvement, s'élevant contre des renvois jugés abusifs ainsi que le non-règlement de leurs indemnités. Les grévistes ont fait part de leur détresse, précisant qu'ils ont des difficultés à subvenir aux besoins de leurs familles et à payer leurs transports, particulièrement ceux provenant de la province de Bujumbura. Les commerçants de la région refusent désormais de leur accorder du crédit à

cause des dettes accumulées.

La police est intervenue pour rétablir l'ordre, tandis qu'une équipe de médiation a assuré aux employés que Révérien Ndikuriyo se déplacerait personnellement pour leur verser les salaires dus, en précisant que son absence était liée à une maladie contractée à l'étranger. Les employés licenciés exigent leur réintégration, dénonçant des licenciements abusifs après avoir demandé leur rémunération. Cette situation rappelle des licenciements semblables survenus chez Eagle Mineral Water, une autre société de Révérien Ndikuriyo. Par le passé, des accusations de discrimination ethnique avaient été portées contre ses entreprises, notamment à l'égard des travailleurs de l'ethnie Tutsi. Alors que la tension demeure élevée, les employés espèrent une réponse concrète à leurs revendications.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Face à cette situation alarmante, la Ligue Iteka lance un appel urgent pour que les autorités burundaises prennent des mesures immédiates pour mettre fin à ces violations et garantir la justice et l'égalité pour tous les citoyens :

Au Ministère de la Justice :

- ⇒ De renforcer des mécanismes judiciaires et d'enquête impartiaux pour enquêter de manière impartiale sur les actes de justice populaire et punir les coupables;

A la police :

- ⇒ D'enquêter et de poursuivre activement, juger et punir conformément à la loi les auteurs des crimes commis, notamment ceux perpétrés par les Imbonerakure et les policiers quels que soient leur rang ou leur statut.

Au HCR et autres ONG humanitaires :

- ⇒ De renforcer les infrastructures et l'accès aux services de base pour les réfugiés congolais en vue de garantir leur sécurité et leur bien-être.